



UNION REGIONALE
DES SYNDICATS
DE L'EDUCATION
NATIONALE
URSEN CGT

UNION LOCALE CGT
RENNES SUD EST
5, rue de la SAUVAIE
35000 RENNES

FEDERATION DE
L'EDUCATION, DE
LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

COMPTE-RENDU GT AESH du 24 mai 2018

(Rectorat de Rennes)

Administration : DRH, Chef DIPATE, SG des 4 DSDEN, Cellule juridique, Cheffe SAFOR

OS : CGT/FO/FSU/SGEN-CFDT/SNALC/SUD

Ce GT est le dernier avant arrêt des travaux dont les conclusions seront présentées au CTA d'automne car trop tôt pour celui du 7 juin dont l'ODJ est déjà bien chargé. Cela ne remet pas en cause la mise en œuvre de ce nouveau cadre de gestion dès cette année car consensus trouvé lors des GT. Sa présentation au CTA ne nécessitera pas de vote mais fera l'objet d'une information.

Un diaporama (ci-joint) est projeté et commenté avec interventions/débats des OS tout au long de la réunion.

1) « Les points validés lors du précédent GT » (16/03/2018 cf.CR de Stéphane).

• Les missions :

Il est rappelé le cadre qui régit les missions des collègues AESH (circulaire 3/05/2017).

Aucun caractère obligatoire pour les sorties scolaires avec nuitées notamment. Le calcul de l'emploi du temps par rapport au temps de travail sur le temps de récréation est bien intégré à celui-ci.

« Où est l'AESH dans le second degré sur ce temps-là ? Où se trouve la limite entre le temps de travail et le bénévolat ? Est-ce légal si pas volontaire ? » (CFDT)

« Le cadre reste le même ». (DRH)

Concernant les périodes de formation en entreprises, la CGT est intervenue longuement sur ce point. En effet, la formulation de « l'accompagnement de l'élève sur son lieu de stage » peut laisser sous-entendre qu'il pourrait s'agir d'une aide à pouvoir se rendre en entreprise et à récupérer l'élève en fin de journée (accompagnement=transport). Aussi, il sera ajouté dans le document « et le cas échéant sur toute la durée de la période ». La CGT a rappelé que le but essentiel pour les élèves au handicap très différent est de pouvoir s'adapter à ces lieux divers de découverte afin de tendre du mieux possible à une autonomie pour une réelle insertion professionnelle. Aussi, l'accompagnement présentiel de l'AESH peut être envisagé de façon continue ou progressivement effacée. Cela nécessite en amont un travail avec l'ensemble des acteurs concernés (communauté éducative/employeurs et référents dans l'entreprise) pour la préparation efficiente de l'élève au

monde de l'entreprise : stages découvertes (collège/ prise en charge par la communauté éducative) ou PFMP(LP/Ulis).

Un travail est à faire aussi sur l'orientation (connaissance des filières et/ou des métiers) au regard du handicap et des compétences développées et/ou acquises par l'élève en cours de formation initiale et/ou en entreprises.

• L'évaluation :

La FSU indique que des AESH (4 ans et plus) pour passage en CDI seront évalué-e-s à la rentrée mais pas dans le 35.

Une vérification du calendrier de rentrée va être faite dans les services académiques. L'évaluation porte sur la valeur professionnelle et la valeur de l'accompagnement. (DRH)

La FSU rappelle qu'elle est contre l'idée que cette évaluation puisse être menée par les directeurs/trices du 1^{er} degré car celles/ceux-ci n'ont aucune légitimité statutaire à reconduire ou pas le contrat des collègues. La DRH signifie qu'il n'y a aucune ambiguïté concernant l'évaluation des AESH 1^{er} degré qui doivent être évalué-e-s par l'IEN, seul chef de service reconnu. Mais ce dernier n'est pas toujours sur le terrain et dans 95% des cas, le directeur donne uniquement des éléments d'évaluation pour éclairage à l'IEN qui seul valide. Idem pour les CPE et/ou Professeurs principaux dans le 2nd degré. Seul le chef d'établissement peut évaluer. Dans les cas difficiles (renouvellement de contrat/rémunération) l'IEN conduira l'entretien.

2) La Formation

Il s'agit du dernier point qui restait à voir en GT avant conclusion du cadre de gestion académique des AESH.

• L'adaptation à l'emploi : (cf. Magistère 60h). IEN-Tech (Mme Lechat) formatrice au DEAS pour accompagner et préparer 12 mois avant les épreuves, les collègues qui ne sont pas candidat-e-s libres ou qui n'ont pas les diplômes requis.

• La formation continue :

Mise en place des modules : Choix de 3 thèmes les plus pertinents

-la réglementation spécifique : module d'une journée (approfondissement/remise à niveau)

-la mise en accessibilité de l'environnement... : module 2 jours

-la prévention et gestion de crise... : former les 3500 collègues en un an. Pas de public désigné mais candidature individuelle mise en place dans les départements.

Ces formations sont accessibles via le PAF, aussi il a été demandé de communiquer largement auprès des collègues. Cette année, seul-e-s 2 ou 3 collègues admissibles à des concours administratifs ont été préparé-e-s pour l'épreuve orale.

Mise en place d'un groupe analytique de pratiques : existence seulement dans le 29. À élargir dès la rentrée dans les autres départements.

Les dates de la formation sur deux jours des nouveaux contrats pour la rentrée est déjà arrêtée : 5 et 6 septembre 2018 (public désigné).

3) Les questions diverses

-La FSU indique qu'il faudra veiller à ce que tous les collègues possèdent bien un NUMEN qui leur servira aussi pour voter aux élections professionnelles de fin d'année 2018. Ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Elle demande que les chefs diffusent et encouragent les collègues à demander un congé formation. La DRH précise que l'information sera passée car c'est une des priorités académiques.

-La CGT demande une meilleure visibilité de la fonction notamment sur l'outil ENT académique, comme un onglet AESH avec informations diverses (Guide, PAF, textes réglementaires, ...). À réfléchir avec le SERIA pour arborescence sur Toutatice et faisabilité technique.

-Le chef de la DIPATE indique qu'une information va être donnée dans les jours à venir sur la mise en place des PEC.

-Le SNALC demande l'intégration des années CAE/CUI pour les AESH. Pas possible car les premiers relèvent du droit privé et les seconds du droit public (DRH).

• Les fiches de postes

La DRH entame la discussion sur les fiches de postes qu'elle conçoit comme un outil qui n'est pas à imposer. Elles doivent conceptualiser sur qui fait quoi et ne se substituent pas au contrat de travail.

La CGT et la FSU préfèrent parler de fiches descriptives et/ou informatives porter à la connaissance de l'intéressé-e et de la communauté éducative ce qui favoriserait aussi leur intégration dans leur milieu professionnel. Car les exemples proposés peuvent créer de la confusion entre lettre de mission et fiche de poste. Elles ne sont que des contrats bis individualisés (nom/prénom/lieu de travail/nom de l'élève/classe), reprenant les missions telles que décrites déjà dans la circulaire.

La CFDT est ok avec la fiche de poste telle que présentée car elle apporte quelque chose à l'AESH. (Quoi ?).

FO pas pour mais il faudra clarifier les missions.

La DRH entend les avis des OS et n'intégrera pas les fiches de poste en l'état mais les soumettra comme un outil complémentaire descriptif porté à la connaissance des intéressé-e-s.

-La filiation des AESH à la MGEN est possible.

-La mise en paiement des frais de résidence est effective ou en cours dans tous les départements.

La CGT intervient sur les frais de déplacements (ET repas inclus) déjà engagés par les collègues cette année et/ou les années précédentes. La DRH indique qu'un tutoriel est enfin prêt et va être envoyé aux collègues pour création de leur OM. Les remboursements pris en compte seront ceux de l'année en cours car pour des raisons de budgets contraints il ne sera pas question de rétroaction financière. Nous reviendrons auprès des services pour les situations connues de collègues qui en avaient fait la demande depuis déjà l'année dernière... toujours en attente de réponse !

Une CCP AED/AESH devait se tenir le jeudi suivant mais repoussée à une date ultérieure car certaines OS n'avaient pas encore de candidat-e-s à (re)proposer malgré leur victoire aux élections 2014. C'est bien dommage pour la CGT qui avait des élu-e-s « bien réel-le-s » jusqu'en 2014, mais qui n'a jamais eu le privilège de siéger puisqu' aucune CCP ne s'est tenue dans notre académie auparavant !!!